

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du samedi 23 septembre 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur de LA BEDOYERE Jean-Marc, Maire.

*Etaient présents :*

M. de LA BEDOYERE Jean-Marc, M. CHAMPEAUX Alain, Mme BELGUERRAS Martine, Mme BONTE Claude, Mme de LA BEDOYERE Sonia, M de LA BEDOYERE Emmanuel, Mme MARSH Annabel, M. LAGACHE Bruno.

*Etaient absents :*

M. de LA FOURNIERE Nicolas (qui donne pouvoir à M. Bruno LAGACHE), M. DELYS Noël, Mme FRANCHET Virginie (qui donne pouvoir à M. Emmanuel de LA BEDOYERE).

*Etait présent, dans le public :*

Conformément à l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : Monsieur Claude BLANCHARD

*Secrétaire de séance :*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme BELGUERRAS Martine, a été désignée secrétaire de séance.

### **Compte rendu de la séance du dernier Conseil Municipal**

Lecture est faite du dernier compte rendu du Conseil municipal, qui est adopté.

### **Arrêtés :**

#### **A la suite d'évènements récents :**

1/ Survol le 27 août dernier d'une propriété privée par un drone équipé de caméra.

Le conseil municipal décide la publication d'un arrêté rappelant les réglementations en matière d'occupation de l'espace aérien par un drone, et les peines encourues pour quiconque porte atteinte volontairement à l'intimité de la vie privée d'autrui.

2/ Dans la nuit du 2 au 3 septembre dernier, un feu d'artifice a été tiré à 1h15 du matin au château de Raray, plusieurs habitants de Raray ont réagi à l'heure tardive et au bruit généré par le tir de ce feu.

Le conseil municipal décide la publication d'un arrêté afin de protéger les habitants de la commune contre les nuisances sonores, limitant la fin du tir de feu d'artifice à 23heures en hiver et à 24 heures en été, et ce, après autorisation écrite du maire.

### **Délibération :**

#### **Entretien espaces verts :**

Un problème subsiste dans la prestation de JARDIN DECOR: le désherbage.

Une étude a été entreprise par Monsieur le Maire afin de déterminer l'utilité de l'embauche partielle d'un salarié afin de résoudre ce problème.

Après concertation avec JARDIN DECOR et après l'étude de 4 propositions différentes, le conseil municipal décide d'abandonner l'idée d'embauche partielle et décide d'opter pour la quatrième proposition incluant un désherbage régulier par intervention manuelle.

### ***Détail de la quatrième proposition concernant l'entretien du village.***

#### **1) tonte mécanique des pelouses (23.540 m<sup>2</sup>), fossés et talus**

Une intervention par mois (en mars et octobre), 2 fois par mois d'avril à septembre, soit 14 interventions (2017/2018) +1500 m<sup>2</sup> de tonte entre les tourelles.

#### **2) Surfaces herbeuses**

Fauchage des accotements et collecteurs d'eau pluviale 7 fois par an de avril à octobre.

Fauchage du talus entre les deux tourelles 2 fois en juin et octobre.

#### **3) allées, places et cheminements**

Le ratissage sans rechargement en gravillons ni déflachage est prévu 1 fois par an en hiver avec évacuation des déchets au centre de traitement.

#### **4) massifs de rosiers**

Les rosiers, y compris les grimpants, seront taillés une fois en hiver. Leurs banquettes de plantation seront entretenues par paillage en janvier.

Les rosiers grimpants seront palissés et taillés en juin, (fourniture non chiffrée au budget en cas de remplacement ou d'ajout).

#### **5) feuilles et bois morts**

Les feuilles mortes seront soufflées et ramassées 3 fois par an en octobre, novembre et décembre sur les pelouses.

Les bois morts de petite section seront ramassés ou mulchés,

Ramassage des détritiques sur les pelouses à chaque passage.

(2017/2018) Passage de la balayeuse une fois en novembre et décembre pour parfaire le ramassage des feuilles et balayer le compost dans les caniveaux.

#### **6) arbustes et haies**

Taille deux fois par an en juin et janvier.

Haie de thuyas école, haie de charmilles école, haies bouches à incendie Raray et Laborde, haie rue Jean Cocteau, bordures symphorines rue Jean Cocteau, haie jardin Mairie, arbustes cour Mairie.

#### **7) élagage des tilleuls**

Elagage en rideau des 18 tilleuls 1 fois par an en janvier.

#### **8) entretien des caniveaux et zones gravillonnées**

4930 ml pour les caniveaux du village, et 1286 ml au hameau de la Borde, à raison d'un balayage mécanique 1 fois par an, en juin.

Désherbage chimique pour les surfaces autorisées (cimetière) 1 fois en mars et une fois en août

(2017/2018)

Désherbage : binage manuel des surfaces gravillonnées et caniveaux 1 fois par mois, en avril, mai, juin, juillet, septembre et octobre, avec une équipe de quatre personnes par intervention.

Le coût de cette prestation annuelle est de : 28 666.67 € HT soit : 34 400 € TTC.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **Divers :**

### **CCSSO**

Les commissions travaillent, malheureusement l'ambiance est tendue lors des conseils communautaires. Souhaitons que cela ne dure pas. Les comptes rendus des conseils communautaires sont sur le site internet de la commune.

### **Défense incendie du village**

Prochaines informations en octobre 2017

### **Permis d'aménager du futur lotissement**

M. Alain CHAMPEAUX est désigné pour apposer sa signature sur les documents d'urbanisme représentant la commune dans ce dossier.

Le permis d'aménager vient d'être accepté. Les travaux pourront débuter en fin d'année.

### **5ème caméra**

La subvention de l'état (FIPD) fonds interministériel de prévention contre la délinquance, n'est plus envisageable par conséquent nous ne serons pas tenus de refournir un diagnostic.

La demande d'autorisation auprès de la préfecture est en cours.

### **Fonts baptismaux**

Les travaux sont en cours.

### **Columbarium**

La dalle est coulée par M. PATON. Ce dernier a passé sa commande auprès de la carrière.

### **MONTESSORI**

Un rendez-vous a eu lieu le 22 septembre en présence de Mme LESPIAC, présidente de l'association Altern'Active Education, Mme AUMASSON même association, Jean-Marc de LA BEDOYERE et Martine BELGUERRAS.

L'association procède à une étude financière avec les fournisseurs de modulaires.

L'association doit signer un ordre de mission à M. LECOINTRE. Une pré étude doit être faite, un comparatif avec les modulaires, et une étude des raccordements.

La commune attend de connaître le chiffrage pour présenter le projet au Conseil.

### **Devis JARDIN DECOR pour :**

1/ Abattage du cyprès devant l'école : 583.00 € HT soit 699,60 € TTC,

2/ Taille de la haie sur grillage (côté nord) : 478.00 € HT soit 573,60 € TTC, (3 rue du Manoir en limite de propriété de M. & Mme Delys),

3/ Coupe du lierre et des branches (côté ouest) : 186.00 € HT soit 223,20 € TTC (en limite de propriété de M. Isus),

4/ Selon les préconisations de M. L'Architecte des Bâtiments de France, haie à planter le long de la clôture rue de la Solette : 1 415,26 € HT soit 1 698,31 € TTC. Concernant cette haie, Monsieur le maire suggère que l'on attende l'avancement du projet Montessori.

Le conseil donne son accord pour les trois premiers postes.

### **CCSSO**

Commission SPANC du 13 septembre 2017

- Présentation de l'avenant n°1 de réduction de la durée de la DSP du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : ce sera arrêté 31 décembre 2017 et on repart en 2018 avec Veolia.

- Validation du DCE pour lancement de la nouvelle consultation concernant « la mise en œuvre du SPANC » : sera fait en interne par Isabelle Robert. Veolia répondra et peut être aussi la SAUR.

- En matière d'eau, il y a 3 sujets :

La GEMA : Gestion des Milieux Aquatiques

La PI : Prévention des Inondations

Et le SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Nonette regroupe 52 communes du bassin versant et est l'outil de planification de la ressource en eau. L'acteur en est le SISN : Syndicat Interdépartemental du SAGE de la Nonette.

La GEMAPI est une compétence obligatoire au 1er janvier 2018.

Il a été décidé de transformer le SISN en EPCI ou syndicat mixte : dont les membres seront les 9 Communautés de Communes du bassin versant dont CCSSO est l'une des plus importantes et de lui confier la GEMA et le SAGE.

La PI sera transféré à l'Entente Oise-Aisne qui est un établissement public territorial de bassin compétente en matière de prévention d'inondations.

### **Travaux logement communaux**

Appartement de M. CHAMPEAUX: salle de bain refaite par RG plomberie et KUBICKI aménagement très satisfaisant, donne une plus value au logement.

### **Courrier de M. GUILLAUME - La Borde**

M. GUILLAUME nous informe de la vitesse excessive des véhicules passant sur la départementale.

La commune présentera le courrier en gendarmerie en demandant un passage le plus souvent possible pour contrôle de vitesse. 2 panneaux de limitation de vitesse à 50 km vont être implantés.

### **Candidature au conseil municipal de M. Claude BLANCHARD**

M. BLANCHARD expose son souhait dans un courrier très circonstancié.

Cette demande, à ce jour, ne peut aboutir. En effet, le conseil est au complet.

La désignation d'un nouveau conseiller ne peut se faire :

- qu'après une élection provoquée par un nombre insuffisant de conseillers siégeants (dans notre cas si cinq conseillers restants),
- quand le Maire démissionne. Une nouvelle élection du conseil municipal et du maire est alors mise en place.

### **M. Claude BLANCHARD a été saisi d'une demande de M. Jean-René LUC.**

Ce dernier souhaite se rendre à un match de football à Marseille pour y soutenir l'équipe de l'OM et en demande le financement auprès de la commune soit :

Frais : départ Marne la Vallée : 400.00 euros

Frais complémentaires pour un accompagnateur : 100.00 euros

Le maire se renseignera auprès de la perceptrice pour connaître les règles en la matière.

Mrs Claude BLANCHARD et Alain CHAMPEAUX suivent le dossier.

Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 4 décembre 2017 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.